

FAQ REACH

Où puis-je trouver plus d'informations sur REACH et les substances extrêmement préoccupantes (SVHC, pour Substance of Very High Concern) ?

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (AEPC) : www.echa.europa.eu.

Je suis un client de Bernafon, que dois-je faire si un consommateur me pose une question au sujet des SVHC contenues dans un produit Bernafon ?

Vous avez l'obligation d'informer le consommateur sous 45 jours au sujet des SVHC contenues dans le produit. Veuillez contacter votre représentant Bernafon pour vous assurer que vos données de déclaration sont à jour.

Il y a-t-il des risques en matière de sécurité lors de l'utilisation d'un produit contenant une SVHC ?

Nos produits sont homologués selon les normes de sécurité standard avant d'être mis sur le marché et ne posent aucun risque en matière de sécurité dans des conditions normales d'utilisation.

Qu'est-ce qu'a entrepris Bernafon par rapport à la gestion des substances chimiques dans les produits Bernafon ?

Nous disposons d'une longue liste de substances faisant l'objet de restrictions qui ont été exclues de nos produits et qui va au-delà de la législation. En outre, nous disposons d'une liste de substances spécifiques auxquelles nous faisons attention d'un point de vue préventif.

Quelle est la différence entre RoHS et le règlement REACH ?

RoHS restreint l'utilisation de dix substances dans les produits. REACH contraint actuellement à une communication en aval dans la chaîne logistique concernant les substances SVHC dans les produits. Nous avons exclu dix substances de nos produits, conformément à la Directive RoHS, et nous informons nos consommateurs au sujet des SVHC contenues dans les produits.

Comment mettez-vous en œuvre REACH ?

Nous suivons les mises à jour de la liste SVHC et nous intégrons sans cesse les nouveaux ajouts à la liste des substances faisant l'objet de restrictions de Bernafon.

À qui dois-je m'adresser si j'ai une question sur Bernafon au sujet de REACH ?

Si vous avez besoin d'informations complémentaires qui ne se trouvent pas sur notre site web, veuillez envoyer vos demandes à votre représentant Bernafon.

Quand est-ce que REACH s'applique ?

REACH est relatif aux substances contenues dans des articles. La Cour de justice de l'Union européenne a statué le 10 septembre 2015, sur la définition d'article du règlement européen REACH, que chacun des articles, assemblés ou réunis dans un produit complexe, demeurent des articles et sont soumis aux obligations applicables de notification et de communication d'informations lorsqu'ils contiennent une substance extrêmement préoccupante dans une concentration qui dépasse 0,1 % de leur masse.